

Pourquoi la ville de Calais octroie au Channel une moindre subvention ?

Mardi, la municipalité calaisienne a voté le versement d'une subvention de 170 000 euros à destination de la scène nationale. Bien loin des 350 000 euros demandés par le Channel.

« On verserait la totalité de la subvention en cas de départ du directeur », a justifié l'adjoint Pascal Pestre.

CALAIS. Parmi tous les intervenants au conseil municipal du 12 décembre, c'est Pascal Pestre, adjoint à l'attractivité du territoire, qui résume le mieux la situation et l'échec dans lequel se trouve l'opposition de gauche au conseil. « Vous pouvez toujours voter contre une subvention de 170 000 euros au Channel », lance-t-il à Jean-Philippe Lannoy, conseiller municipal d'opposition (LFI), qui pointe du doigt la position de la ville ces derniers mois vis-à-vis de la scène nationale.

350 000 EUROS DEMANDÉS, 170 000 ACCORDÉS

Avant le vote, 350 000 euros manquent aux 900 000 euros de subvention inscrite à la convention pluriannuelle d'objectifs signée par la ville. Il manquerait donc 180 000 euros par rapport aux subventions initialement votées pour 2023, fait pointé par Jean-Pierre Moussally (écologiste) et Jean-Philippe Lannoy (LFI).

« C'est un engagement moral, mais la ville est obligée d'adapter son budget en fonction de ses ressources financières », justifie Pascal Pestre en préambule. Le Covid a réduit le subventionnement du Channel comme celui du théâtre et de Gérard Philipe. Ensuite est arrivé le conflit que nous avons avec le directeur, qui n'est

toujours pas parti. On verserait la totalité de la subvention en cas de départ du directeur. »

“ Les équipes m'ont alerté sur les difficultés du Channel, y compris sur le versement des salaires. ”

Dès lors, pourquoi verser cette subvention ? « Les équipes m'ont alerté sur les difficultés du Channel, y compris sur le versement des salaires. Ces 170 000 euros serviront au maintien des salaires et de l'activité culturelle du Channel », poursuit l'adjoint à l'attractivité du territoire.

SUBVENTIONNER LA PRIME DE DÉPART DE PEDUZZI ?

Le sujet est soulevé par Marc de Fleurian (RN) : cette subvention servira-t-elle à payer les indemnités de départ de Francis Peduzzi ? Non, répond Pascal Pestre, celle-ci est « dédiée au fonctionnement de la scène nationale ». Concernant cette clause de départ, « la négociation se mène directement entre les avocats du ministère et ceux de Francis Peduzzi. Une clause de départ que je ne peux pas révéler mais qui à titre personnel je trouve scandaleuse. »



Le Channel ne percevra, du moins dans un premier temps, qu'une subvention de 170 000 € de la ville de Calais.

PHOTO ARCHIVES SÉBASTIEN JARRY

Pour la suite des événements, Pascal Pestre détaille le calendrier : « Si le départ de l'actuel directeur est acté au 31 décembre,

un jury, dont les financeurs sont parties prenantes, se réunira au courant du premier trimestre 2024 pour une nomination avant

fin juin du nouveau directeur. » Entre-temps, c'est l'actuelle directrice adjointe qui assurerait l'intérim. ■